



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

18

MAI 2024

DOSSIER
P.4 à 10

LA FUTURE MAISON DE L'AGGLO



Traduction
du dossier
en FALC p.10

2 MILLIONS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR RECONSTRUIRE CAP NORD

Le projet de requalification de Cap Nord fait partie des soixante-quatorze lauréats du plan de transformation des zones commerciales pour redynamiser les entrées de ville. Une enveloppe supplémentaire de plus de 2 millions d'euros a été attribuée à la ville de Bourges par les ministères de la Transition écologique, des Entreprises et du Logement. Une belle opportunité pour le projet Cap Nord.

PRÉSENTATION DES GRANDS PROJETS AUX ACTEURS LOCAUX DU BÂTIMENT

Irène Félix, présidente de l'agglomération Bourges Plus, a présenté le 28 mars dernier aux acteurs locaux du bâtiment les grands projets d'aménagement et de construction sur le territoire de l'agglomération de Bourges. L'objectif est de permettre aux entreprises locales d'anticiper les prochains chantiers afin de pouvoir s'organiser pour y travailler en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.



UNE VISITE DU MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS DE CÔTE D'IVOIRE AUTOUR DES ENJEUX DE L'EAU

Dans le cadre d'une visite officielle sur le périmètre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, Laurent Tchagba, a été reçu à Bourges par Irène Félix, présidente de Bourges Plus, vice-présidente du comité de bassin. L'occasion d'un partage d'expériences, notamment sur la gestion des ressources en eau et sur les défis à relever en matière de qualité et de quantité d'eau.



DES AIDES POUR L'ACHAT D'UN VÉLO

Bourges Plus vous aide pour l'achat d'un vélo. Le taux d'aide est fixé à 50% maximum du prix d'achat. Le montant de la subvention varie selon le type de vélo ou de kit acheté. Pour prétendre à la subvention, vous devez acquérir votre vélo auprès d'un vendeur local.

Consultez, dans le détail, les modalités de l'aide 2024.

[www.agglo-bourgesplus.fr/
site/aide-achat-velo](http://www.agglo-bourgesplus.fr/site/aide-achat-velo)

ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal continue de s'adapter aux besoins du territoire : implanter une centrale photovoltaïque sur le site de Port Sec sud, développer une offre d'hébergement touristique de loisirs à proximité du plan d'eau du Val d'Auron, mettre en place des linéaires de protection du commerce... voici quelques exemples de sujets qui seront soumis à la consultation du public lors d'une enquête publique qui se déroulera du 10 juin 2024 au 13 juillet 2024.

EDITO



Trois : ce sont les nouvelles responsabilités assumées par Bourges Plus au bénéfice des communes depuis le début du mandat. Trois nouvelles responsabilités unanimement confiées par les 17 communes membres à Bourges Plus pour répondre aux défis du moment. L'agglomération fait la démonstration d'une intelligence collective pour s'adapter et saisir ensemble des opportunités dans un monde qui bouge.

En jargon administratif, ces responsabilités s'appellent des compétences. Elles doivent être inscrites, après délibération du conseil communautaire puis des communes, dans les statuts de l'agglomération.

La première compétence a été adoptée dès le début du mandat : Lissay-Lochy et Vorly étaient restées à l'écart de l'équipement en fibre optique assumé par un opérateur privé sur le reste de l'agglomération. En prenant la compétence « *établissement et exploitation des réseaux de communication électroniques* », Bourges Plus a pu adhérer au syndicat Berry Numérique qui équipe les zones rurales du département. Les habitants de Lissay-Lochy et Vorly sont désormais pratiquement tous connectés avec la solidarité de toute l'agglomération.

Ce sont les tensions financières sur les budgets communaux qui ont inspiré la seconde : pour permettre aux communes de bénéficier de conditions de négociation parfois plus favorables, il a été proposé « *la constitution en centrale d'achat intercommunale* » de l'agglomération. Pour les communes,

il n'y a pas d'obligation de passer par la centrale, juste une opportunité qui s'ouvre. Cette compétence a été acquise ce printemps.

La troisième compétence concerne « *l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants* » sur l'Yèvre, la Voiselle et l'Annain. Elle aussi a été ajoutée début 2024. La loi avait déjà confié à Bourges Plus la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la lutte contre les inondations : la cohérence et l'efficacité se sont imposées.

Aujourd'hui, en prévision de l'ambitieuse année « capitale européenne de la culture » en 2028, les maires de vos 17 communes réfléchissent à d'éventuelles nouvelles responsabilités à confier à Bourges plus. La question de la valorisation du patrimoine à l'échelle du « pays » et d'un musée d'intérêt communautaire sont sur les rangs.

Seules les organisations déjà mortes ne changent pas. Notre agglomération, elle, évolue. Pas parce que c'est la mode. Juste par solidarité, opportunité, efficacité, cohérence et ambition partagées.

Irène Félix.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

DOSSIER

P.4 à 10

LA MAISON
DE L'AGGLO

(FALC p.10)

P.12-13

Finances

P.16-17

Le contrat
de ville

P.20

La
complémentaire
santé

P.18-19

Archives
municipales et
communautaires

P.21

L'application
GEOVÉLO

P.11

Un outil de
mesure
des pollens

P.14-15

Lutte contre
les macro-déchets
plastiques

EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

#18

MAI 2024

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost / Antoine Soustre • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception / Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.22 Comment ça marche ?

P.23 Temps forts



LA FUTURE MAISON DE L'AGGLO SE DESSINE

La construction de la future maison de l'agglomération a été présentée, le 16 avril dernier, lors d'une réunion publique, en présence des membres du bureau communautaire et des architectes du cabinet Titan, en charge de ce projet majeur pour Bourges Plus. Revue de détails.

Le projet d'hôtel communautaire, au sein de l'ancien bâtiment de la Maison de la Culture de Bourges, est un projet singulier à bien des égards puisqu'il regroupera les services administratifs de l'agglomération (ci-contre en P.6) et des espaces complémentaires qui seront autant d'ouvertures pour la population.

Le cabinet nantais Titan, retenu en juillet dernier pour assurer la construction de la future maison de l'agglomération, a présenté les premières esquisses. Le programme d'aménagement devra se nourrir des réflexions recueillies auprès de la population. Réunion publique, visites du futur chantier...

« C'est un projet d'envergure à la hauteur des ambitions de l'agglomération et auquel j'ai souhaité ajouter un temps avec les citoyens, pour continuer de nourrir notre réflexion collective », confiait Irène Félix, présidente de Bourges Plus lors de la première réunion publique, le 16 avril dernier.

PLUS QU'UN HÔTEL COMMUNAUTAIRE... UN LIEU DE VIE !

« Il s'agit d'un projet qui ne cherche pas uniquement à rassembler un certain nombre de services de l'agglomération sous un même toit, mais bien de créer un nouveau lieu de vie publique sur la ville de Bourges, expliquent Romain Pradeau et Thibaut Hellmann, architectes du cabinet Titan. Visionnaire, ce projet se doit de faire écho à celui de la Maison de la Culture inaugurée au sein du même bâtiment en 1964 par André Malraux. Il y a maintenant près de 60 ans, il s'agissait déjà de réfléchir à l'émergence d'un nouveau lieu pluridisciplinaire, dont l'ambition politique a su porter ses fruits sur le long terme » ajoute-t-il.

Rénover plutôt que construire, revaloriser plutôt que démolir, réinventer plutôt que reproduire, voici le leitmotiv qui anime le projet porté par Bourges Plus. « La fermeture de ce lieu fut une rupture que le nouveau projet de maison de l'agglomération en ses murs saura refermer. De cela, nous sommes convaincus », souligne l'architecte.



« POUR QUE L'HISTOIRE CONTINUE DE S'ÉCRIRE »

Fermé au public pendant près de 15 ans, le bâtiment est en pleine hibernation et ne demande qu'à se réveiller afin que chacun puisse se réapproprié ce lieu durablement. La réflexion du cabinet Titan se concentre donc sur la manière dont le bâtiment peut s'ouvrir et s'ancrer davantage dans la ville. « *Conçu initialement comme un édifice accueillant des salles de spectacles, son organisation est aujourd'hui obsolète au regard du nouveau programme et des démolitions passées, explique Romain Pradeau. Le projet vise à bousculer cette organisation afin de faire du bâtiment un lieu pleinement ouvert où le vide créé par la démolition des scènes constitue l'espace des possibles, un lieu commun et appropriable. Dévoiler ce que l'on n'a jamais vu, c'est-à-dire l'arrière-scène du bâtiment, voici une manière de donner une respiration au projet.* »

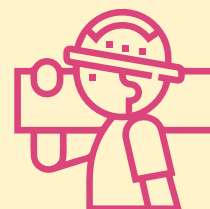
LA MAISON DE L'AGGLO À VOTRE SERVICE !

Rappelons que l'objectif de ce bâtiment, dont Bourges Plus est désormais propriétaire, est de **regrouper les services de l'agglomération qui sont fréquentés par tous les habitants du territoire**. En outre, sa proximité avec l'hôtel de ville de Bourges, à seulement 150 mètres de distance, offrira l'avantage de faciliter les démarches des citoyens. **Véritable vitrine des missions portées par l'agglomération, la maison de l'agglomération accueillera :**



CALENDRIER DES TRAVAUX

ÉTÉ 2025 : Début des travaux
ÉTÉ 2027 : Livraison de l'hôtel communautaire





Vue aérienne de l'actuel jardin de l'ancienne Maison de la Culture



Vue intérieure de l'actuel jardin de l'ancienne Maison de la Culture

« UN JARDIN CITOYEN »

Le choix a été fait de rendre le bâtiment traversant en rez-de-chaussée afin que le cœur d'îlot, à l'origine occupé par la salle de spectacle, fasse pleinement partie du projet et puisse, à son tour, s'ouvrir sur la ville. Le hall d'accueil, dont la façade sur rue apporte beaucoup de lumière, sera complété par une large ouverture sur le futur « **jardin citoyen** », à l'arrière de l'édifice, qui constituera un réel espace d'agrément et de repos au sein du projet. Véritable puits de carbone, « **le jardin citoyen** » sera un îlot de fraîcheur dont les habitants de l'agglomération pourront profiter librement.

Un travail collaboratif entre un botaniste missionné par le cabinet Titan et la direction des espaces verts de la Ville de Bourges sera mené pour mettre en valeur le patrimoine végétal.

« *La nature a repris ses droits depuis l'abandon de l'ancienne MCB, explique Thibault Hellmann. Nous allons travailler à redessiner la jachère en un jardin respectueux de la faune et de la flore. Lors de la réunion, un Berruyer a mentionné son rôle pour fixer certaines espèces d'oiseaux en ville. C'est une remarque très intéressante !* ».

RENFORCER LE CARACTÈRE PUBLIC DU LIEU

Ouvrir le rez-de-chaussée dans le prolongement et en parallèle de la rue Séraucourt contribuera à apporter une toute nouvelle dimension à cet espace du bâtiment que l'on ne soupçonne pas aujourd'hui. **Le hall d'accueil sera organisé en trois dimensions** - s'étirant du rez-de-chaussée jusqu'au 3^e étage.

L'objectif ?

Renforcer le caractère public du hall (et pas seulement en rez-de-chaussée) afin que celui-ci soit le cœur du projet, un espace de vie depuis lequel s'organise l'ensemble des fonctions du bâtiment. Les espaces existants de déambulations, de balcons, seront aménagés pour constituer des lieux de rencontres informelles, des espaces de discussions et d'échanges.

Des bureaux « volants » y prendront place à chaque étage, disponibles pour les collaborateurs et en libre-accès. Chacune des deux ailes sera connectée à ce foyer en triple hauteur.

L'espace en rez-de-chaussée sera également réorganisé afin de rendre ce dernier plus accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite.

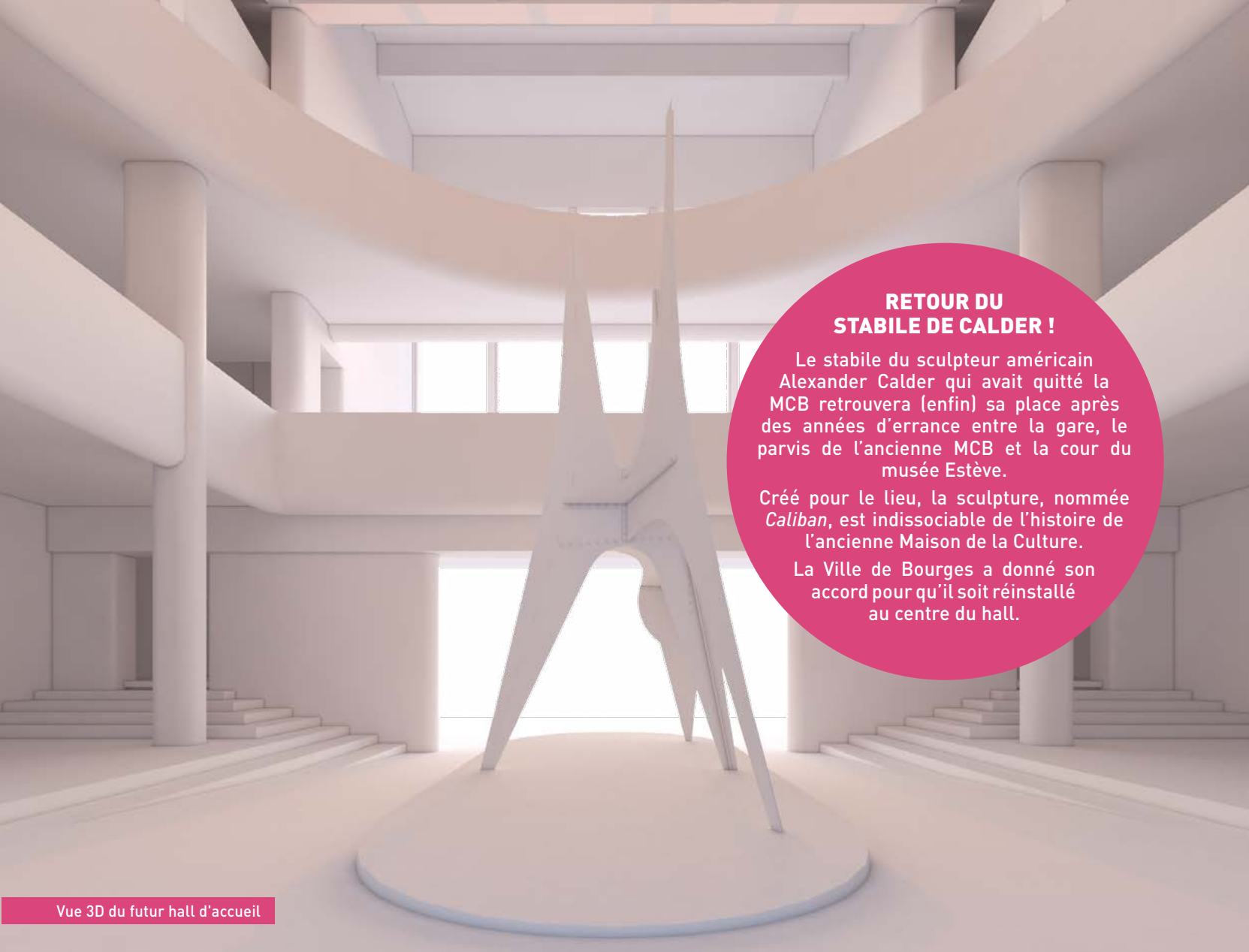
Enfin, **un café/restaurant** sera implanté en rez-de-chaussée à la place de l'ancien cinéma et connecté au jardin.

« LA MAISON DU PEUPLE »

« *Le bâtiment a une histoire, une mémoire, une épaisseur que nous souhaitons réactiver* », commente Romain Pradeau. Ainsi, le projet fera écho à l'ancienne maison de la culture en investissant les anciens gradins laissés pour compte lors de la démolition de la salle de spectacle. Cet espace, dont la seule partie haute comprise dans le volume principal subsiste, risquait d'être déconstruit à son tour, ne laissant de fait plus aucune trace de l'ancienne salle de spectacle.

« *Nous avons pris la décision de réinvestir cet endroit en venant fermer le volume, créant ainsi un nouvel espace ouvert au sein du bâtiment* ». Il permettra d'assurer une certaine autonomie aux espaces, et notamment à la salle Chopin afin que cette dernière puisse pleinement assurer sa fonction institutionnelle de salle de réunion lors des conseils communautaires. Son aménagement (équipements et mobiliers) sera cependant conçu de sorte à assurer une flexibilité dans les usages.

D'une capacité de 150 places, cet espace en gradins pourra accueillir des conférences ou encore des réunions publiques sans que la salle Chopin ne soit impactée. Sa présence au sein du bâtiment tend à renforcer la dimension publique et citoyenne de l'équipement, en écho à sa fonction historique de Maison du peuple.



Vue 3D du futur hall d'accueil

RETOUR DU STABILE DE CALDER !

Le stable du sculpteur américain Alexander Calder qui avait quitté la MCB retrouvera (enfin) sa place après des années d'errance entre la gare, le parvis de l'ancienne MCB et la cour du musée Estève.

Créé pour le lieu, la sculpture, nommée *Caliban*, est indissociable de l'histoire de l'ancienne Maison de la Culture.

La Ville de Bourges a donné son accord pour qu'il soit réinstallé au centre du hall.

UN SCHÉMA SIMPLE ET EFFICACE

En ce qui concerne les espaces de bureaux, ces derniers seront implantés dans les étages **des ailes Nord et Sud - l'aile Sud étant surélevée de deux niveaux** - afin de libérer au maximum le rez-de-chaussée pour prioriser l'accueil du public.

D'une manière générale, la répartition spatiale des espaces de travail sera organisée en fonction du caractère plus ou moins public des services qui y seront implantés.

LES EXCROISSANCES AU BÂTIMENT D'ORIGINE

Un enjeu important du projet consiste en la création de **deux nouveaux volumes bâtis** - aussi appelés «*excroissances*».

Ces deux extensions accueilleront des espaces de rencontre, de réunions et de repas pour les agents de l'hôtel communautaire.

RESTAURER ET RÉVÉLER

Intervenir dans un bâtiment existant à fort intérêt patrimonial est un challenge de taille pour le cabinet d'architecte Titan. La feuille de route de Bourges Plus est exigeante puisque l'intervention doit s'inscrire dans une forme de continuité de ce qui existe déjà sans dénaturer le lieu. « *Le projet de restructuration s'appuie sur cette référence subtile au bâtiment d'origine tout en transformant profondément sa vocation* », souligne Irène Félix.

DES MATÉRIAUX ET DES COULEURS RESPECTUEUX DE L'EXISTANT

Une gamme de matériaux nobles déjà présents au sein du bâtiment seront utilisés : **marbres, béton soigneusement mis en œuvre et apparent, vitrage de qualité, faïence, parquet bois réemployé, briques, etc.** L'harmonie des couleurs sera en équation avec celle du bâtiment existant, c'est-à-dire un éventail de teintes claires allant du beige jusqu'au rouge brique que l'on observe en façade. « *Majestueuses, nous considérons que les façades sur rue n'ont pas besoin d'un geste architectural emblématique pour apprécier la transformation du bâtiment, et que l'attention doit être portée sur les façades donnant sur le nouveau jardin* », souligne l'architecte, Romain Pradeau. C'est pourquoi la surélévation de l'aile Sud (côté Séraucourt) s'inscrit dans la continuité de l'existant en reprenant son dessin de façade sobre avec des dimensions de fenêtre identiques à celles situées à la même hauteur sur l'aile Nord.

UNE SALLE D'EXPOSITION DE PRÈS DE 300M²

La salle d'exposition sera de 280m² sur 3 espaces, sous le hall d'entrée. « *C'est une réflexion à l'état embryonnaire qui se nourrira de la réflexion avec la population lors des réunions publiques ou visites de chantier* (voir page suivante) », complète l'architecte.



Lors de la réunion publique du 16 avril, Irène Félix a souligné « l'importance de ce moment de pause pour exposer notre vision et permettre à toutes et tous de réagir sur ce projet » - en présence de Romain Pradeau (au centre) et Thibault Hellmann (à gauche) du cabinet Titan.



Irène FELIX
Présidente de Bourges Plus

Comment inscrire un nouveau programme d'hôtel communautaire au sein d'un bâtiment existant emblématique sans tourner le dos à son histoire ?

« Ce questionnement a été le point de départ de la réflexion engagée avec le cabinet d'architectes. La volonté est de faire perdurer la force du lieu par la mise en valeur de son architecture, dans le respect de son identité.

La réflexion porte sur le côté fédérateur pour l'agglomération et ses habitants en intégrant la notion essentielle de service public mais aussi d'espace de visite et de vie ».

PAROLE À...



Bruno FOUCHER
Vice-président

Des visites avant travaux sont actuellement organisées. Pourquoi ?

« Beaucoup de Berruyers ayant connu ce lieu mythique étaient en attente du devenir de la MCB. Ces visites sont un moyen pour Bourges Plus, maître d'ouvrage de ce projet, de permettre aux visiteurs, de s'approprier ce lieu une dernière fois avant les travaux, afin de connaître l'avant et l'après de ce site. Au fur et à mesure de l'avancée de la visite, les souvenirs reviennent, et chacun parle de ces moments inoubliables ancrés dans sa mémoire. »

Suite à la réunion publique du 16 avril dernier, êtes-vous satisfait des réactions de la population ?

« Cette réunion a permis de voir l'importance de ce projet aux yeux des habitants de l'agglomération. Des questionnements pertinents sur les futurs services proposés se sont exprimés, ainsi qu'une demande de respect pour l'âme culturelle du site. Il y a une forte aspiration à retrouver un lieu de rassemblement, qu'il soit institutionnel, festif ou culturel. »

Quel est votre sentiment concernant ce projet de maison de l'agglomération ?

« La présidente a voulu ce projet ouvert aux habitants de l'agglomération, tout en respectant la sensibilité de ce site débordant de culture, d'histoire et de souvenirs. Le cabinet d'architecte Titan a très bien compris cette démarche et je pense que faire renaître un tel lieu est un pari formidable et compliqué à la fois mais réalisable. Tenir compte des contraintes archéologiques, patrimoniales, d'accessibilité fait partie des défis posés aux différentes équipes et je reste persuadé que ce magnifique projet de « maison de l'agglomération » fera la fierté des habitants de nos 17 communes. »





François CARRÉ

Ancien directeur technique de la Maison de la Culture, Président de l'association « Double Cœur »

« Son » histoire avec la Maison de la Culture, il l'a commencée en 1962, lorsqu'à la fin de son service militaire, il est embauché en tant que technicien, à la Comédie de Bourges, alors locataire des lieux. Il y fera, finalement, toute sa carrière jusqu'au poste de directeur technique (de 1970 à 2000) puis détaché au Printemps de Bourges de 1980 à 2003. « J'ai suivi la transformation de la MCB ». D'une coquille vide aux heures de gloire de la MCB, François a été de toutes les histoires. De Malraux à de Gaulle, il ne tarit pas d'anecdotes sur les « *grands hommes* » qui ont marqué l'histoire de la MCB. « *La première dame des Etats-Unis, Jacky Kennedy, recevait l'almanach de la MCB !* » L'amitié avec Jean Ferrat, les échanges avec Brel, Brassens ou encore Barbara, l'enregistrement du concert de Duke Ellington... Impossible pour l'homme de l'ombre de mettre en lumière un moment plus qu'un autre... Aujourd'hui, est venu le temps, non pas de tourner la page, mais de poursuivre l'histoire. « *Je suis heureux que le lieu ne perde pas son âme et devienne « la maison du peuple de l'agglomération ».* »



Claudine PORCHER

Berruyère

L'année 1963, pour la Berruyère Claudine Porcher, marque sa première adhésion à la Maison de la Culture.

Celle qui, pendant de longues années, a fréquenté régulièrement l'ancien lieu culturel se dit aujourd'hui très satisfaite par la présentation de la future maison de l'agglomération.

« *Je trouve qu'ils ont réussi à penser le projet pour le confort des agents de l'agglomération, qui seront amenés à y travailler. C'est également une invitation pour tout le monde à réinvestir ce lieu symbolique. C'est un bâtiment qui, de par sa forme, est enveloppant et j'imagine que lorsque nous serons au centre, dans le jardin, ce sera un havre de paix.* »

Et puis, le hall !...

Il sera magnifique avec le Calder qui retrouvera sa place, dans l'espace pour lequel il a été créé. Ce sera vraiment un nouveau lieu d'accueil chaleureux et je me réjouis qu'il retrouve un sens en étant ouvert à toute la population. »



Eric IMBAULT

Président de l'Office Municipal Sports Jeunesse et Culture de Bourges (OMSJC)

« *C'est un projet très ambitieux.* »

Il faut souligner que l'on part tout de même d'un bâtiment historique remarquable !

C'est un challenge extrêmement compliqué pour le cabinet d'architectes retenu.

Après la présentation du projet, je suis assez rassuré de voir que nous allons vers quelque chose de très convivial.

Je pense que cela devrait répondre aux attentes de la population. Il faut reconnaître que les missions de l'agglomération sont parfois difficiles à cerner et on a un peu de mal à rencontrer les services éparpillés dans Bourges. Cela devrait simplifier les choses.

Ce sera, sans aucun doute, un lieu important dans la ville. »



DES VISITES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX !

Les visites organisées par Bourges Plus afin de vous imprégner du futur hôtel communautaire et de mesurer sur place l'étendue du chantier, ont remporté un vif succès. Elles sont désormais toutes complètes. De nouveaux créneaux de visites devraient être proposés au grand public lors des journées européennes du patrimoine 2024.

La future « Maison de l'Agglo »

La construction de la future **Maison de l'Agglo** a été présentée le 16 avril par Irène Félix, Présidente de Bourges Plus et les architectes du cabinet « Titan ».

La Maison de l'Agglo va s'installer dans l'ancien bâtiment de la Maison de la Culture de Bourges. Le bâtiment va accueillir les services administratifs de Bourges Plus et sera aussi un nouveau lieu de vie publique ouvert à la population.



Des travaux de rénovation vont être réalisés

Par exemple, le hall d'accueil sera ouvert sur un « **jardin citoyen** ».

Le jardin citoyen est un îlot de fraîcheur pour les habitants de l'agglomération.

Les bureaux sont prévus à l'étage pour libérer le rez-de-chaussée et accueillir le public.

Le rez-de-chaussée du bâtiment sera ouvert et **accessible aux personnes à mobilité réduite**.

Un café - restaurant y sera installé.

Un Auditorium va être créé avec les anciens gradins de la salle de spectacle.

L'Auditorium pourra accueillir des conférences et des réunions publiques.

Il y aura une salle d'exposition.

La salle Chopin accueillera les réunions du Conseil Communautaire.

Le bâtiment regroupera les services de l'agglo fréquentés par tous les habitants.

Pour la rénovation, les architectes vont utiliser des matériaux et des couleurs qui respectent le bâtiment existant.

Il est important de respecter le lieu

car les habitants ont de bons souvenirs de l'ancienne Maison de la Culture.

Les travaux vont débuter en 2025 et vont durer environ deux ans.





UNE APPLICATION NUMÉRIQUE POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POLLENS

L'application de suivi de la qualité de l'air, initiée par la ville de Bourges et soutenue par Bourges Plus, propose également de suivre l'évolution des pollens sur le territoire. Un dispositif à découvrir.

Les allergies consécutives aux émissions de pollens sont ressenties par un nombre croissant de personnes. La communauté d'agglomération Bourges Plus, soucieuse de la qualité de l'air sur son territoire, s'est associée à la ville de Bourges pour améliorer la diffusion des résultats de la surveillance allergo-pollinique mise en place sur le territoire. Opérationnelle depuis plusieurs mois, **une application permet notamment d'accéder facilement aux données récoltées par un capteur de pollens** positionné sur le toit du bâtiment de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher, boulevard de la République, à Bourges.



UN VRAI PROBLÈME SANITAIRE

Les pollens captés sont prélevés par Lig'Air de façon hebdomadaire sur l'agglomération. Ces grains de pollens, une fois identifiés et quantifiés, permettent ensuite au Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) de calculer le RAEP (Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens) **allant de 0, risque allergique nul, à 3, risque allergique élevé, puis de rédiger un bulletin d'information.**

Le risque d'allergie et d'exposition aux pollens est désormais affiché quotidiennement sur les sites internet de la ville de Bourges et de Bourges Plus avec les prévisions pour les 3 prochains jours.



<https://maps.bourgesplus.fr/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=19136f002896427fbd2b6094ef2a6f0a>

POUR ALLER PLUS LOIN !

Le site de Lig'Air (www.ligair.fr) contient de nombreuses informations sur la qualité de l'air et la surveillance allergo-pollinique : nature des polluants, réglementation, gestes et comportements à adopter lors des épisodes de pollution atmosphérique, etc.

L'association a également développé plusieurs services qui, après une inscription préalable (gratuite !), permettent de rester informés quotidiennement sur l'état de la pollution atmosphérique et sur son évolution attendue. « **Sentimail pollen** » est l'un de ces services d'abonnement gratuits qui s'adresse aux personnes souhaitant être informées en cas de pic pollinique entraînant un risque allergique fort.

Dès qu'un indice pollinique fort (ou plus) est prévu pour le lendemain sur le territoire de l'agglomération, Lig'Air vous informe par mail.

Le site du Réseau national de surveillance aérobiologique contient également de nombreuses informations (www.pollens.fr)

COMMENT SE PASSE LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE ?

Depuis plus d'une décennie, le territoire est partenaire de **Lig'Air**, qui est l'association agréée en Région Centre-Val de Loire pour la surveillance de la qualité de l'air. Ce partenariat financier et technique permet d'assurer l'exploitation des résultats et la maintenance de deux stations de mesures qui suivent quotidiennement, heure par heure et toute l'année, la concentration atmosphérique de plusieurs polluants à effets sanitaires : le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote, les particules de 2,5 µm et 10 µm¹ et l'ozone.

Pour en savoir plus: service.environnement@agglo-bourgesplus.fr



FINANCES

BUDGET 2024 : 159 MILLIONS POUR LE TERRITOIRE

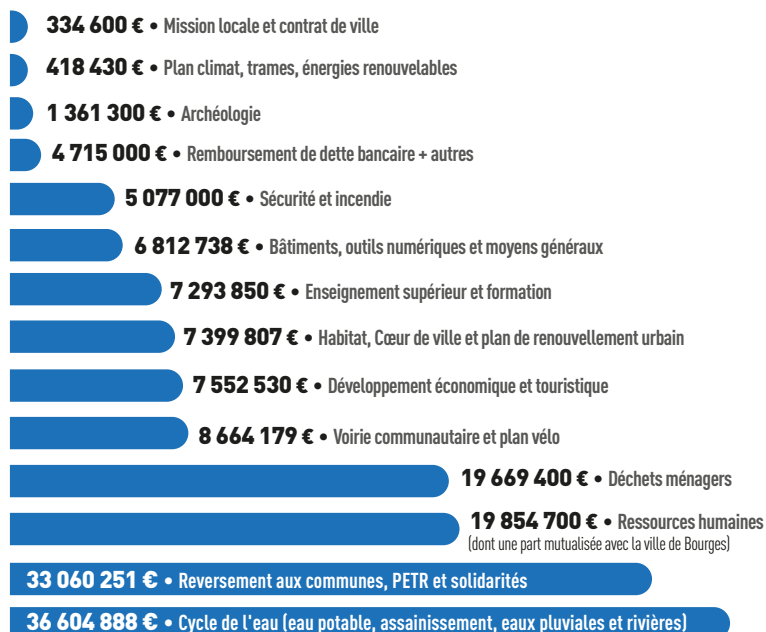
Les élus communautaires ont adopté le budget pour 2024.

Au total, ce sont 159 millions d'euros (M€) de dépenses qui ont été votées au service des compétences exercées par l'agglomération pour le compte des communes.

C'est un budget qui profitera ainsi à l'ensemble du territoire intercommunal, avec cette caractéristique forte cette année, d'accroître significativement le volume des investissements (**près de 10 M€ supplémentaires par rapport au budget 2023**).

La préoccupation de l'impact environnemental de ses actions a conduit l'agglomération à développer un outil de présentation budgétaire qui illustre, en matière d'atténuation des gaz à effets de serre, une sensibilisation déjà forte à cette thématique, et la nécessité d'amplifier cette démarche « verte ».

UN BUDGET CONSOLIDÉ DE 159 M€



Les principales destinations des dépenses

CYCLE DE L'EAU : 36,6 M€ (23% du budget)

Regroupant l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et les rivières, c'est le plus gros poste budgétaire, qui représente à lui seul quasiment **15 M€ d'investissement**, en majorité à destination de l'eau potable (opération de création d'un 4^e puits de forage à Herry, champ captant de Souaie...)

REVERSEMENT AUX COMMUNES, PETR, SOLIDARITÉS : 33 M€ (21% du budget)

L'Agglomération verse à chaque commune une attribution de compensation en **fonctionnement** (au total 22,5 M€), **des fonds de concours à l'investissement** (au total 2,4 M€) et contribue également à la **solidarité nationale** à travers la contribution à différents fonds de péréquation (6,7 M€)...

DÉCHETS MÉNAGERS : 19,7 M€ (12% du budget)

Compétence financée par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, son poids reste fort au sein du budget, avec les contrats de prestations de **collecte et de traitement** (15,4 M€), et la mise en place de la **gestion séparée des bio-déchets** qui représente un volume d'investissement de 2,5 M€ pour l'ensemble des communes.

VOIRIE ET PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL : 8,7 M€ (5,5% du budget)

Il s'agit principalement d'investissement. En matière de voirie, l'**aménagement de la place Hervier à Bourges** est l'opération majeure (1,4 M€). S'agissant du plan vélo intercommunal, l'agglomération

poursuit la mise en œuvre de son programme d'aménagements cyclables, avec en particulier les **liaisons Marmagne Berry-Bouy, Saint-Just canal - Plaimpied** et les travaux au niveau du pont supérieur à Bourges (1 M€).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : 7,6 M€ (4,7% du budget)

Dans ce domaine, l'agglomération intervient au titre de l'**animation et de la promotion du territoire**. Le soutien à « *Bourges Capitale Européenne de la Culture* » s'inscrit dans cette thématique en 2024. Bourges Plus soutient également financièrement les entreprises, **renove les parcs d'activités** en particulier à Mehun-sur-Yèvre cette année.

HABITAT, CŒUR DE VILLE ET PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN : 7,4 M€ (4,6% du budget)

Par l'élargissement de sa compétence habitat en 2023, le volume des **crédits d'aides aux bailleurs et propriétaires** a pris une nouvelle dimension. De la même manière, l'Agglomération, **partenaire de la Ville de Bourges dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)**, contribue au financement de certaines opérations, en particulier au niveau de la zone commerciale Cap Nord dont les études commencent en 2024.

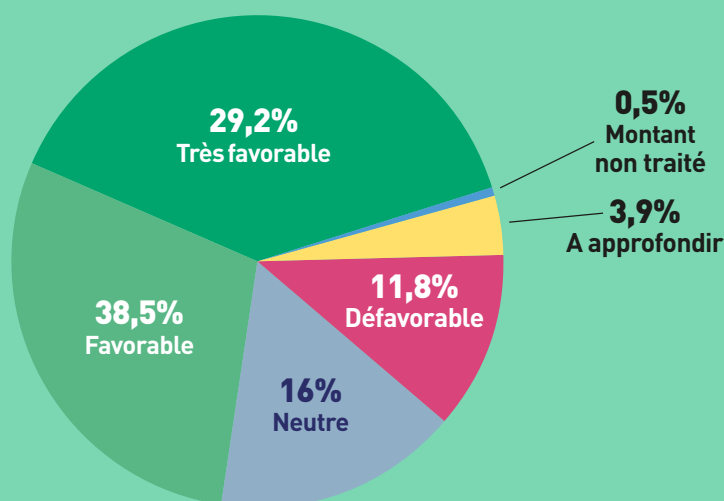
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 7,3 M€ (4,5% du budget)

Bourges Plus soutient financièrement les établissements d'enseignement supérieur établis sur son territoire, poursuit l'**aménagement du secteur Lahitolle**, avec notamment la construction d'un complexe sportif.

VERS UN BUDGET EN VERT POUR TOUS

Fortement engagée dans la lutte contre le changement climatique à travers le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** et le **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)**, l'agglomération, à l'occasion du budget 2024, a souhaité évaluer l'impact de ses dépenses en matière d'atténuation des gaz à effet de serre, en utilisant une méthodologie déjà retenue par d'autres collectivités : la présentation dite des « **budgets verts** ». Le périmètre de cette évaluation, aujourd'hui expérimentale mais ayant vocation à être généralisée, a porté sur **37% du budget principal de l'agglomération, soit un peu plus de 42 M€.**

Le détail de l'analyse est disponible sur le site de l'agglomération :



Globalement, il en ressort que **67% des dépenses apparaissent favorables**. L'étude a mis en lumière certains points forts de notre intercommunalité, qui révèlent une cohérence entre l'engagement et l'action concrète. Il s'agit notamment **des dépenses d'électricité dont l'origine est certifiée 100% renouvelable**, de la part croissante consacrée **au vélo dans nos aménagements**, des contraintes que l'agglomération fixe et qu'elle se fixe en matière de **désimperméabilisation des**

sols, et de l'ambition en matière de **rénovation énergétique** dans ses règlements de construction.

A contrario, l'étude met aussi en exergue les points à améliorer : **une place encore forte de la voiture**, l'utilisation de véhicules thermiques, la part résiduelle d'enfouissement de nos déchets, l'absence de stratégie numérique responsable.

Anthony FRISON, chargé de mission développement durable
et **Carine POMMIER**, élaboration et suivi budgétaire

Un budget vert, c'est quoi ?

« C'est avant tout un outil d'accompagnement et de changement. Il vient compléter les outils de comptabilité environnementale déjà suivis par la collectivité comme le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre. L'exercice consiste à attribuer une couleur à une dépense en fonction de ses effets sur le dérèglement climatique : du rouge pour les dépenses qui contribuent au dérèglement climatique (ex : la réalisation de nouvelles voies pour les voitures) au vert foncé (les actions sont alors compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris pour le climat ; ex : le recyclage des déchets plutôt que leur enfouissement).

De par sa nature et sa fréquence annuelle, le budget vert permet aux élus et aux services de s'interroger dans la durée sur les habitudes, les pratiques pour rendre les décisions d'investissement cohérentes avec les engagements pris par Bourges Plus en faveur du climat. »



LUTTE CONTRE LES MACRO-DÉCHETS PLASTIQUES

RENDRE AU MILIEU NATUREL DES EAUX DE QUALITÉ !



Bourges Plus a répondu, en 2022, à l'appel à initiative porté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) visant à lutter contre les macro-déchets plastiques rejetés dans le milieu naturel. L'Agglomération est, avec l'aide de l'Agence de l'Eau et celle de l'Etat (Fonds vert), la seule collectivité en région Centre-Val de Loire à déployer ce type d'expérimentation.

MACRODÉCHETS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les macrodéchets, ce sont les emballages en carton ou en plastique, les canettes, les bouteilles, les mégots, etc... Tous ces déchets laissés à l'abandon dans les espaces publics. Lors des orages, ils sont lessivés par les eaux de ruissellement puis viennent se déverser dans les milieux récepteurs (milieu aquatique, rivière, cours d'eau), par les réseaux d'eaux pluviales.

Sur l'agglomération de Bourges, les 500 km de réseaux d'eaux pluviales se rejettent en 250 exutoires dans les cours d'eau qui irriguent le territoire. Ce sont autant de sites potentiels de déversement de macrodéchets dans nos milieux aquatiques : l'Yèvre, le Langis, le Moulon, l'Auron, le Sandin, le canal du Berry, les marais, les plans d'eau...

490 LITRES DE DÉCHETS PLASTIQUES

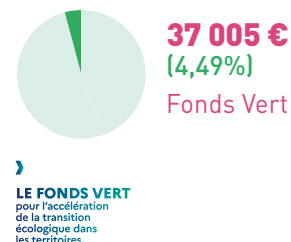
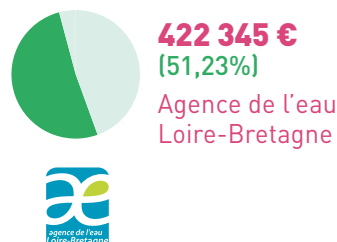
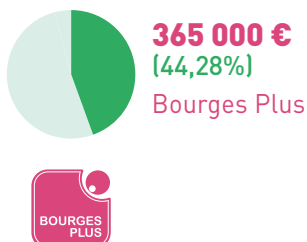
Une expérimentation, en cours, se déroule sur 3 ans (2023-2025) et a pour enjeu de connaître et de diminuer l'impact des systèmes de collecte des eaux pluviales sur les milieux aquatiques.

Pour ce faire, des équipements installés permettent de piéger et de quantifier les déchets selon leur origine.

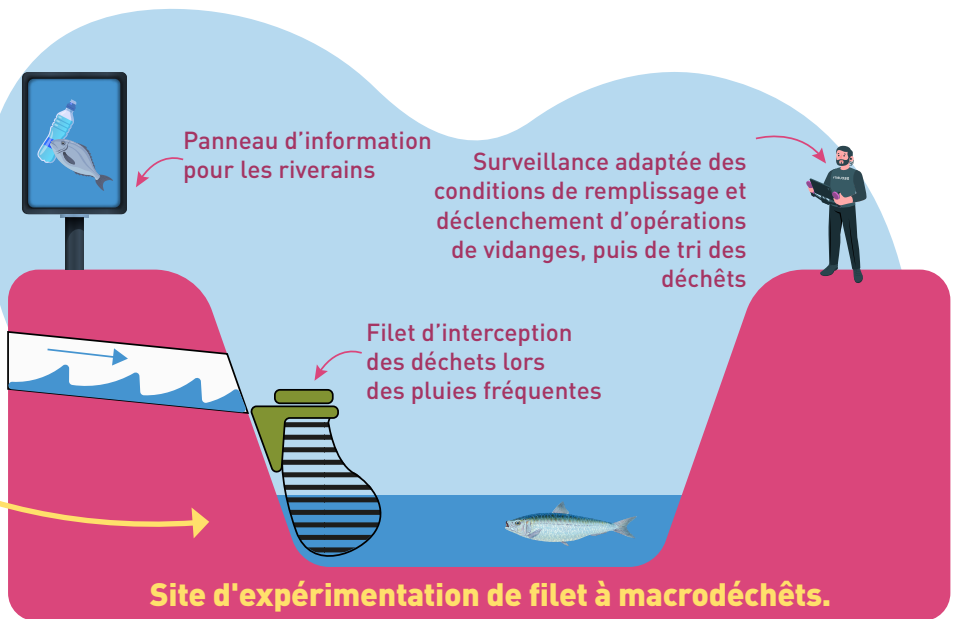
Pour l'année 2023, les 7 pièges installés ont permis d'analyser 78,4 kg de déchets répartis entre 2,5 m³ de déchets verts et **490 litres de déchets plastiques**. **800 mégots** ont aussi été récoltés.

Le bilan annuel de cette étude permettra aux services de la propreté urbaine d'intervenir plus efficacement. Les événements festifs ou les activités humaines polluantes pourront, ainsi, être identifiés et des actions de préventions déterminées.

LE SOUTIEN FINANCIER DES PARTENAIRES



LE FILET PIÈGE À MACRO-DÉCHETS



Les filets présentent deux niveaux de maillage : le plus large, de 15 cm de côté, retient les macro-déchets, et le plus fin, d'environ 2,5 cm de côté, piège des objets plus fins comme les mégots de cigarettes.

LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'EAU vous intéressent ?

Bourges Plus lance une grande concertation, pendant un mois, avec pour ambition de coconstruire un plan d'actions pour l'eau à l'échelle de l'agglomération, partagé et mobilisateur.

Que vous soyez citoyen, professionnel du monde de l'entreprise et de l'agriculture, association, scientifique : chacun de vous est invité à prendre la parole, à apporter ses idées.

Pour participer à ce nouveau Rendez-vous de l'eau, consulter le site de l'agglomération, www.agglo-bourgesplus.fr.

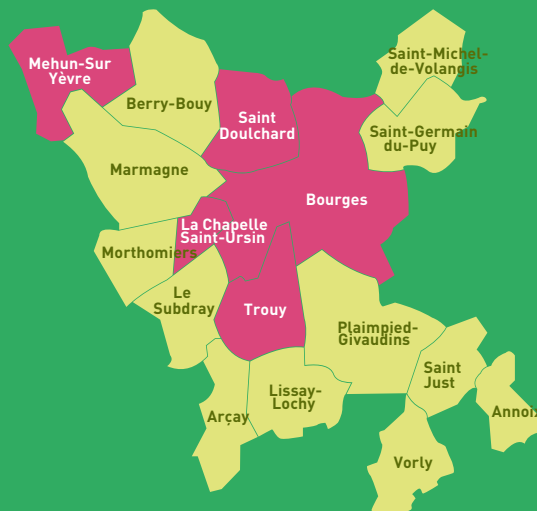


VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ont de la ressource

Bourges Plus consacre toute l'année 2024 à la mise en place de solutions pour permettre aux habitants de valoriser leurs biodéchets.

Pour les zones de faible densité urbaine, les habitants sont orientés vers le compostage individuel. Dans les quartiers plus densément peuplés, les très bons résultats de l'expérimentation à la Chapelle-Saint-Ursin ont amené Bourges Plus à envisager de déployer un réseau de près de 400 points de collecte, d'ici la fin de l'année.

L'emplacement de ces points de collecte sera défini en coordination avec votre mairie, pour garantir une meilleure facilité d'accès et d'usage. En règle générale, ces récupérateurs, destinés aux déchets alimentaires uniquement, seront installés à moins de 250 mètres maximum de votre domicile. Chaque habitant concerné recevra un bio-seau et une centaine de sacs kraft devant



Solution mixte composteurs / points de collecte
Composteurs

couvrir ses besoins annuels.

Ces points sont conçus pour ne pas générer d'odeurs et éviter les rongeurs. Si vous avez un jardin, bien que vous habitiez dans une zone à forte densité de population, vous pourrez obtenir un composteur individuel.

QU'EST-CE QU'ON VA EN FAIRE ?

Les collectes sont apportées à Suez Organique qui les transforme en amendement normé pour l'utilisation agricole. Ce compost sera utilisé dans les exploitations à proximité.

ET MON BAC JAUNE !

Avec les nouvelles consignes de tri, si vous constatez une augmentation du volume de vos emballages, pas de panique ! Aucune démarche à réaliser, vous allez être contactés par la société SULO pour adapter la taille de votre bac jaune en fonction de vos besoins.



COMPÉTENCES

AUTOUR DU CONTRAT DE VILLE, UNE ALLIANCE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Feuille de route essentielle pour réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un nouveau contrat de ville va entrer en vigueur cette année. Autour de quatre enjeux, ce document allie la municipalité, l'agglomération, le tissu associatif local, l'Etat autour d'un objectif commun : réduire les difficultés sociales des quartiers nord (Gibjoncs, Chancellerie) et du Val d'Auron. *"Nous avons terminé les concertations le 26 mars. Nous avons rencontré un grand nombre d'associations et d'acteurs locaux qui agissent au quotidien auprès des habitants"*, informe Manuel Blasco, chargé de mission cohésion sociale au service politique de la Ville. *"Les idées écrites dans ce dossier seront soumises au vote des élus à la fin juin"*, poursuit-il.

QUATRE ENJEUX ÉTABLIS

Le contrat de ville va établir les priorités à travailler jusqu'à 2030. Parmi les quatre enjeux établis, nous retrouvons l'amélioration de la qualité de vie résidentielle, la volonté de faire de ces **quartiers des zones d'émancipation** ainsi que **des lieux solidaires et protecteurs**, puis viser le **plein emploi** tout en développant l'activité économique. *"Par exemple, nous souhaitons lever les freins à la mobilité. Il ne suffit pas de rendre les bus gratuits, il faut accompagner la population pour qu'elle s'en empare"*, souligne l'agent du service public.



Cours de Français en langue étrangère chez "Accueil et promotion"



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Au cœur des Gibjoncs, l'association « Accueil et promotion » accompagne les étrangers nouvellement arrivés depuis 1965. Elle fait partie des acteurs qui ont élaboré le nouveau contrat de ville lors d'ateliers de travail. *“Pour avoir connu dans ma carrière différentes politiques de la Ville, sur ce territoire nous sommes chanceux, se réjouit Dalila Degdoug, directrice de l'organisation. Nous sommes véritablement associés aux réflexions avec une équipe de la municipalité et de l'agglomération dédiée à notre activité.”* La Berruyère l'assure : *“sans le soutien des politiques de la Ville, notre modèle économique ne tiendrait pas. Le contrat de ville est nécessaire à la réduction des inégalités. Malheureusement, ces quartiers restent des poches de pauvreté.”* D'ailleurs, pour lutter contre le manque de mobilité, Accueil et promotion possède sa propre auto-école et propose le passage du permis à des personnes qui auraient plus de difficultés à y accéder par la voie classique.

L'UNION FAIT LA FORCE

La force du contrat de ville découle notamment des partenariats entre les différentes institutions. *“Nous ne pourrions pas faire certains plans tout seuls. Associer différents partenaires sur le plan financier permet la réalisation de projets qui aurait pu paraître utopiques”,* s'enthousiasme Patrick Pottier, agent au développement social pour le compte de Bourges Plus. La volonté d'étendre le dispositif Cité éducative au quartier du Val d'Auron est un des objectifs les plus ambitieux annoncé par le nouveau contrat de ville. Déjà en place aux Gibjoncs et à la Chancellerie, ce label d'excellence récompense les accompagnements renforcés des jeunes à chaque étape de leur parcours. Tout comme le contrat de ville, ce projet cherche à valoriser les atouts de ces quartiers.



Catherine Pallot.

Membre du Bureau "Animation et cohésion communautaire, action sociale, à l'exclusion du suivi de la convention avec la Mission Locale, politique de la Ville, participation citoyenne, conseil de développement"

A quoi va servir ce contrat de ville pour ces quartiers ?

Nous souhaitons valoriser leurs atouts, casser les stéréotypes, en faire des quartiers de destination, mettre en lumière les talents qui y vivent et y travaillent, pousser les réussites, les projets et les initiatives. Avec l'objectif final qu'ils deviennent un jour, non plus des quartiers « prioritaires » mais tout simplement des quartiers de ville où l'on s'épanouit.

Quelles sont les priorités fixées ?

Il est question de soutenir la qualité de vie par des politiques de proximité. Nous souhaitons améliorer la mobilité pour que les habitants ne se sentent pas enfermés. On essaie de casser des frontières, comme l'avenue Charles-de-Gaulle l'est pour les Gibjoncs et la Chancellerie. Les statistiques le montrent, ces habitants des quartiers prioritaires sont moins bien équipés en véhicules ou n'ont pas forcément le permis.

L'aspect culturel est aussi notre fil rouge. On souhaite donner un rôle d'acteur culturel aux habitants. Grâce à la Cité éducative, l'élève s'est déjà imposé comme un médiateur culturel dans sa famille. On veut faire des habitants des acteurs de Bourges 2028 en soutenant les démarches de continuité éducative, lutter contre le décrochage scolaire et augmenter l'espérance d'études des jeunes.

Est-ce un moyen efficace pour lutter contre les inégalités ?

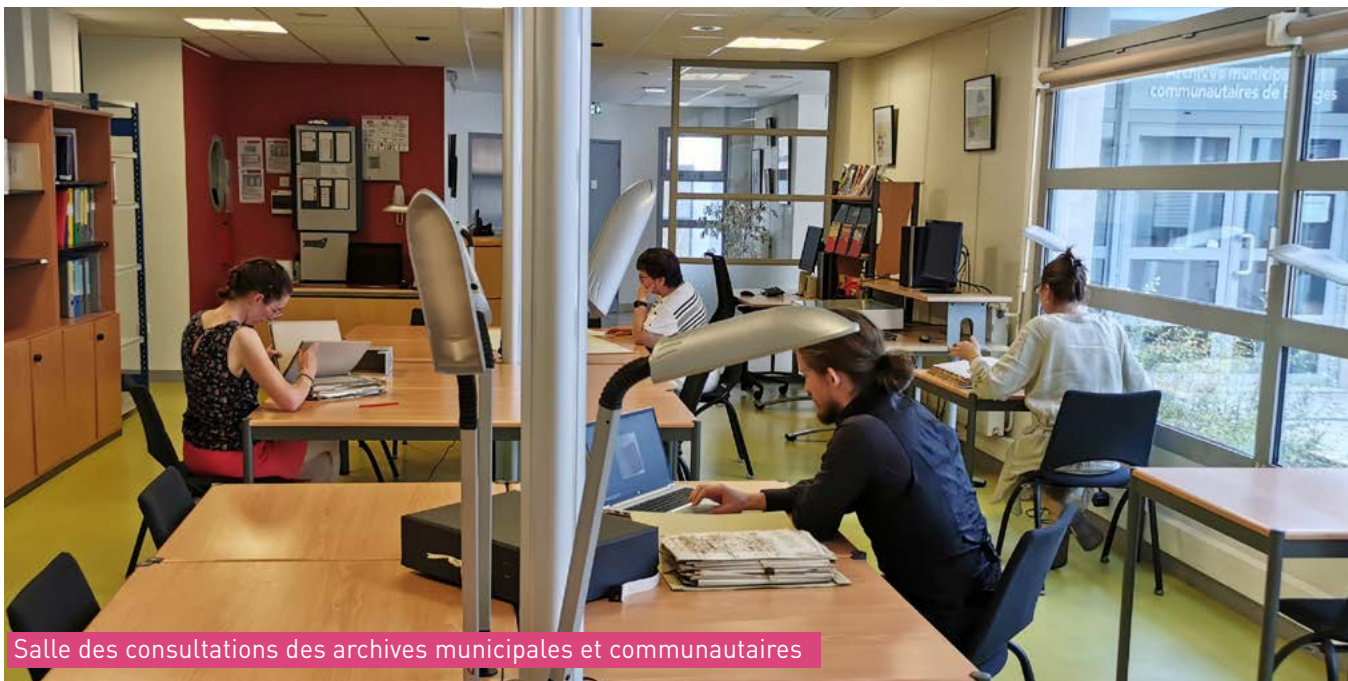
On a évalué le précédent contrat sur des critères qualitatifs. Il en ressort des axes d'amélioration. Par exemple, les bénéficiaires défendent l'idée de conventions pluriannuelles pour leurs actions. Cela sera entendu. Ainsi, ils sécurisent financièrement leurs projets sur le long terme.

C'est un dispositif qui ne doit pas se substituer au droit commun. Par exemple, il y a des délégations de la Ville comme la culture avec un budget spécifique. Ce dernier doit servir à financer des politiques portées par la ville de Bourges auxquelles le contrat de ville ne doit être qu'un complément. C'est particulièrement vrai aussi pour la santé. Il faut que ces quartiers ne soient pas démunis sur le droit commun, la politique de la Ville est un complément.



SERVICE

LES ARCHIVES DE BOURGES PLUS, UN SERVICE PUBLIC ESSENTIEL AU CITOYEN



Salle des consultations des archives municipales et communautaires

Conseiller, collecter, classer, conserver et communiquer. Voilà les objectifs des « 5 C » que se fixent les archives municipales et communautaires de Bourges et son agglomération. « Le service existe depuis 1987 pour la commune et il y a eu une mutualisation en 2017 avec les archives de l'agglomération », informe Florian Giraud, le responsable des lieux. Arrivé en poste il y a trois ans, l'archiviste diplômé de l'Université de Lyon souhaite « montrer que les archives ne sont pas simplement des vieux documents poussiéreux entreposés mais qu'elles peuvent être décalées et riches en informations ».

UN SERVICE OUVERT AU PUBLIC

Florian Giraud souhaite accueillir davantage de monde dans la salle de lecture où les citoyens peuvent consulter, dans le respect des règles du Code du Patrimoine, l'intégralité des documents conservés dans ces archives publiques. « C'est un service ouvert où n'importe qui peut venir consulter les archives, même les documents les plus anciens. Il suffit de s'inscrire », insiste le responsable du service. Parmi les actes les plus demandés par le public, en première position nous retrouvons, les permis de construire, puis les registres d'État civil, utiles en généalogie et enfin tous les papiers ou manuscrits nécessaires aux chercheurs en histoire ou aux simples

curieux qui analysent ces témoignages du passé. « Nous voulons attirer plus de chercheurs dans nos locaux, peut-être à l'aide de bourses de recherche. Si l'on conserve tous ces documents, c'est avant tout pour qu'ils soient utilisés », commente Florian Giraud.

VERS UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE DE 2,5 KILOMÈTRES D'ICI 2027

En tout, 1,9 kilomètre de papiers administratifs, de parchemins du Moyen Âge, de livrets d'État civil est regroupé dans ce bâtiment du quartier des Gibjons. « Nous prévoyons d'atteindre notre capacité maximale de stockage de 2,5 kilomètres d'ici 2027, cela va venir très vite », explique Florian Giraud. Pour la conservation des pièces les plus fragiles, l'intégralité est gardée à l'abri dans plusieurs salles climatisées où la température doit rester la plus stable possible et ne pas dépasser les 23°C en été. « Avant, nous gardions l'ensemble à 18°C continuellement mais dans un souci d'économie d'énergie et de respect de l'environnement, nous avons revu ce chiffre à la hausse », tient à préciser l'archiviste.

Le lieu est aussi bien armé face aux risques d'incendies qui représentent une menace au vu de la quantité de papiers emmagasinée ici.



L'équipe des archives de Bourges Plus prépare une exposition sur le sport berruyer en lien avec l'année olympique.

D'ailleurs, si les archives de Bourges ne sont pas aussi fournies en manuscrits anciens que le laisserait penser sa riche histoire, c'est en partie à cause de l'incendie de la Madeleine qui détruisit une bonne partie des archives en 1487. Le parchemin le plus ancien ayant survécu est une charte du roi de France, Louis VIII, exemptant la ville de Bourges de ses taxes pour la tenue de sa foire. Il est daté de 1224 et fête donc ses 800 ans cette année. Il est aujourd'hui bien à l'abri, sous la responsabilité des six agents archivistes engagés par Bourges Plus.



Une partition de l'orchestre militaire de Bourges datée de la fin du XIX^e siècle.

INFORMATION PRATIQUE : Les archives municipales et communautaires sont ouvertes au public les lundis et mardis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

LES « JEUDIS DÉCOUVERTE »

L'équipe du service a lancé cette année, "les jeudis découverte". Les personnes inscrites participent à un atelier d'une heure autour d'un thème précis. Le prochain aura lieu le 17 octobre de 17 heures à 18 heures. Il faut réserver en envoyant un mail à archives.municipales@agglo-bourgesplus.fr



UNE EXPOSITION SUR LE SPORT BERRUYER À L'OCCASION DES JEUX OLYMPIQUES

En lien avec l'année olympique, les archives de Bourges et Bourges Plus proposent une exposition, du 20 juin au 1^{er} septembre, sur le sport berruyer avec de nombreuses photos ou documents écrits permettant de se replonger dans l'histoire sportive de la ville. Elle devrait être exposée à la bibliothèque des Gibjoncs et dès cet été à la mairie.

FOCUS SUR LES ENREGISTREMENTS SONORES DE LA MANB ET LES ATELIERS

Afin de valoriser au mieux ses atouts auprès du grand public, les archives municipales et communautaires de Bourges conservent et diffusent un travail artistique de la Manufacture des arts numériques de Bourges (Manb). « Cela comprend des enregistrements audio de Berruyers avant la reconstruction d'une partie des quartiers nord de la ville. C'est une véritable œuvre sonore », assure Florian Giraud, responsable des archives. Les témoignages de ces Berruyers sont en libre accès aux archives.



MUTUALE : UNE MUTUELLE DE TERRITOIRE POUR BOURGES PLUS

Mutuale, la mutuelle familiale propose une offre santé étudiée au meilleur tarif pour tous les habitants de Bourges Plus. Cette démarche vous permet, ainsi qu'à vos proches, de bénéficier d'une couverture santé adaptée à vos besoins et à votre budget.

En 2022, la Communauté d'agglomération Bourges Plus a mené une réflexion afin de proposer aux habitants et aux travailleurs de son territoire une offre de mutuelle santé attractive et de qualité.

Suite à un appel à candidature, Mutuale a été choisie comme mutuelle partenaire répondant aux critères de solidarité, d'entraide, d'accompagnement et de proximité établis par Bourges Plus.

UNE SOLUTION SANTÉ « MUT'VILLAGE »

Ainsi, dans le cadre d'une démarche solidaire et à la demande des élus, Mutuale a créé l'offre santé Mut'Village réservée aux habitants des collectivités partenaires.

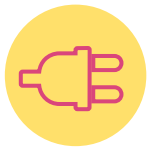
Les garanties de cette offre ont été conçues pour faciliter l'accès aux soins et soutenir au quotidien les habitants de l'agglomération dans leurs besoins de santé tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Le succès de ce dispositif (à ce jour 314 souscriptions) dans les communes montre qu'il répond aux intérêts des personnes seules et des familles en matière de couverture santé adaptée à leur budget.

POUR TOUT SAVOIR, ASSISTEZ À NOS PERMANENCES EN JUIN 2024

<p> MORTHOMIERS Mairie - Salle du conseil municipal</p> <p> MARDI 4 JUIN</p> <p> De 15h30 à 17h</p>	<p> MARMAGNE Mairie</p> <p> JEUDI 6 JUIN</p> <p> De 10h à 12h</p>	<p> CCAS DE TROU 1 Allée des Anémones</p> <p> VENDREDI 7 JUIN</p> <p> De 9h à 12h</p>
<p> CCAS DU VAL D'AURON Place Martin Luther-King</p> <p> MARDI 11 JUIN</p> <p> De 9h à 12h</p>	<p> CCAS DE LA CHANCELLERIE 8 Rue Jules Louis Breton</p> <p> MERCREDI 19 JUIN</p> <p> De 9h à 12h</p>	<p> HÔTEL DE VILLE DE BOURGES 11 Rue Jacques Rimbault</p> <p> JEUDI 20 JUIN JEUDI 27 JUIN</p> <p> De 14h à 16h30</p>
<p> MEHUN-SUR-YÈVRE Mairie - Salle des élus</p> <p> MARDI 18 JUIN</p> <p> De 13h45 à 16h30</p>	<p> SAINT-GERMAIN-DU-PUY Salle des mariages</p> <p> JEUDI 20 JUIN</p> <p> De 9h à 12h</p>	<p> ASNIÈRES Marie annexe - Salle des mariages</p> <p> VENDREDI 21 JUIN</p> <p> De 9h à 12h</p>
<p> LA CHAPELLE-ST-URSIN Mairie - Salle des mariages</p> <p> PROCHAINE DATE EN JUILLET</p> <p> De 14h à 16h30</p>	<p> LE SUBDRAY Maison des Clubs - 2 place de l'Eglise</p> <p> PROCHAINE DATE EN JUILLET</p> <p> De 14h à 16h30</p>	

RENSEIGNEMENTS : Bureau d'accueil Mutuale de Bourges
11 avenue du 11 Novembre 1918
agence.bourges@mutuale.fr



RESTONS CONNECTÉS



GÉOVÉLO, LA « PETITE REINE » DES APPLICATIONS

L'agglomération, toujours engagée pour encourager la pratique du vélo, se dote d'un nouvel outil pour accompagner les cyclistes dans leurs déplacements quotidiens ou de loisirs.



Géovélo est une application gratuite qui facilite le parcours des cyclistes et offre une cartographie actualisée des aménagements cyclables.

De nombreux usagers, en France, ont déjà pu tester ses nombreuses fonctionnalités :

UN CALCULATEUR D'ITINÉRAIRE ADAPTÉ À VOS BESOINS

Les parcours proposés tiennent compte du type de vélo (vélo à assistance électrique ou non, tout chemin ou cargo) et du type d'itinéraire souhaité : le plus direct ou avec le plus de sécurité.

UN GUIDAGE EN TEMPS RÉEL

Emmenez votre smartphone, le système vous guide en temps réel durant le trajet pour profiter au mieux des aménagements cyclables, éviter la circulation automobile ou les rues les plus pentues.

UN SERVICE-VÉLO EN LIGNE

Ce service rend votre pratique du vélo encore plus confortable et répond aux éventuels petits soucis.

Comment stationner votre deux roues en toute sécurité dans un abri ou sur des arceaux à vélo ?

Où trouver une pompe à vélo publique ? Ou encore un point d'eau potable ?

Quelles sont les aires de pique-nique et les lieux touristiques incontournables ?

DES INFORMATIONS TOUJOURS À LA POINTE

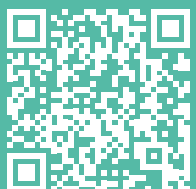
Pour présenter des itinéraires les plus précis possibles, Géovélo permet aux utilisateurs d'enrichir ses données cartographiques de manière simple et ludique sur sa plateforme collaborative.

Ainsi, si un aménagement ou un stationnement vélo récemment créé n'a pas encore été enregistré dans l'application, l'utilisateur peut le signaler directement. Les équipes de Géovélo procéderont rapidement aux ajustements après vérification.

TÉLÉCHARGEZ GÉOVÉLO



REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ



ASTUCE PARTAGÉE !

Vous avez des suggestions de balades à vélo pour découvrir le territoire ? Proposez-les !

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ « BOURGES PLUS »

Des challenges sont régulièrement organisés et permettent aux usagers de se défier en parcourant collectivement ou individuellement le plus de kilomètres à vélo ou en pratiquant le vélo sur un maximum de jours consécutifs. Ces challenges peuvent également prendre la forme d'un défi inter-entreprises, entre associations, établissements scolaires...

Ainsi, dans le cadre de l'opération nationale de « mai à vélo », les cyclistes sont invités à comptabiliser leurs distances parcourues.

En téléchargeant l'application Géovélo, vous pourrez faire partie de la communauté des cyclistes « Bourges Plus », et participer aux différents défis, recevoir des informations ou des propositions de balades...

Rejoignez-nous !





COMMENT ÇA MARCHE ?

LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE BOURGES PLUS ET LE SDIS18

Le 2 mars 2023, Bourges Plus et le Service départemental d'incendie et de secours du Cher (SDIS18) ont signé une convention de mise à disposition opérationnelle des agents. Concrètement, ce partenariat offre la possibilité à l'agent salarié de Bourges Plus d'avoir une disponibilité opérationnelle pour partir en intervention sur son temps de travail, pour se former, ou encore pour effectuer des gardes au Centre de Secours Principal (CSP) des Gibjoncs. Tous les agents peuvent bénéficier d'une convention individualisée adaptée aux contraintes de leur emploi et de leur fonction.

6 jours par an

C'est la disponibilité des agents de la collectivité, sapeurs-pompiers volontaires, dans le cadre d'interventions sur des événements exceptionnels (feux de forêts, inondations...).

6 jours cumulables sur 2 ans

C'est la disponibilité convenue pour des temps de formation (intégration pour devenir sapeur-pompier volontaire, feux de forêt, conduite de véhicules, secours d'urgence aux personnes, risques chimiques...), dispensée sur l'ensemble du territoire.

10 jours par an

C'est la disponibilité opérationnelle maximale attribuée à l'agent de la collectivité, sapeur-pompier volontaire, pour partir en intervention sur son temps de travail ou pour effectuer des gardes au CSP Bourges Gibjoncs.

On compte 1 600 sapeurs-pompiers volontaires dans le Cher, pour 200 sapeurs-pompiers professionnels.

9€ de l'heure

C'est le montant, à titre d'exemple, de l'indemnisation d'un sapeur-pompier volontaire sous-officier. Ce montant est calculé en fonction du grade et de la mission réalisée.

À savoir

La ville de Bourges dispose de six conventions individualisées (six agents sapeurs-pompiers volontaires déclarés), la ville de Mehun-sur-Yèvre en a deux, et la commune de Plaimpied-Givaudins en avait une, jusqu'en 2020. Ces conventions permettent une distribution optimisée et efficace des secours, notamment en milieu rural, pour assurer une réponse rapide et de qualité en cas d'intervention.

Le financement du SDIS18

Le Conseil départemental du Cher participe à hauteur de 51% au financement du SDIS18, via une subvention annuelle, la part restante revenant aux communes ou, si ils l'ont choisi, aux établissements publics de coopération intercommunale (49%). Bourges Plus pour sa part verse une subvention annuelle d'un montant de 4 976 611 € au nom de ses communes membres. Ces engagements financent en priorité la partie fonctionnement (traitements, vacations pour les SPV, contrats assurances et maintenance...) ainsi que le renouvellement des moyens techniques opérationnels (achat de véhicules, de matériels divers, tenue, construction et réhabilitation de centres de secours...).

.....
Pour toute information, contacter le Groupement
du développement du volontariat au 02 48 23 47 12
ou à volontariat@sdis18.fr



La fête de la musique dans l'agglo !

A Saint-Michel-de-Volangis

Vendredi 14 juin, parking de la bibliothèque

En avant-première, la commune de Saint-Michel-de-Volangis et l'ALPE (Association Laïque des Parents d'Elèves) du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Saint Michel-Soulangis, organisent en duo, la Fête de la Musique, à partir de 18h45.

Au programme : les chants des enfants du RPI, ainsi que certains de ces jeunes artistes en solo (chant, batterie, guitare...).

Vous retrouverez ensuite le style folk/country du trio RIEN DANS TON FOLK. Ce talentueux groupe berruyer transforme les tubes des années 70/80 à leur sauce, aux sons de la guitare, du banjo et de la contrebasse !

Restauration et buvette sur place.

A Bourges

Vendredi 21 juin, Jardin des Prés Fichaux, La Trouée verte, le Conservatoire, Jardin de l'Archevêché, place Jacques-Cœur, Couvent des Augustins, place Marcel Plaisant

La Ville propose un programme riche et varié pour la fête de la musique du 21 juin prochain : retrouver le programme complet sur www.ville-bourges.fr

Et d'autres concerts à retrouver dans les bars et restaurants.

A Mehun-sur-Yèvre

Samedi 22 juin, dans les jardins du Duc Jean de Berry

Les festivités démarrent dès 16 heures et jusqu'à 21h30. Au programme : violoncelles, accordéons, saxo, flûtes mais aussi l'Harmonie de Mehun et la Fanfare Saugrenue. Originaire de Tours, cette fanfare sillonne la France et fait danser les foules avec leur groove inimitable et leurs reprises rock'n'pop irrésistibles. A découvrir à 18h15, 19h30 et 20h45.

Une buvette et un food-truck seront présents et des jeux en bois seront installés.

A Berry-Bouy

Samedi 22 juin, place de l'église

Les groupes "The delaney" et "Todo está aquí" animeront la soirée à partir de 19 heures.

La restauration sera assurée par l'ABC&D pizza avec merguez frites sur place et pizza sur place ou à emporter.

La buvette sera tenue par le Bar/Café Le Berry-Bouy.

TEMPS PS FOR T



A Morthomiers

Samedi 22 juin, à côté de la salle des fêtes

Pour l'événement, Morthomiers a invité Laura MAUGER et ses chansons à la crieée et le groupe JACE (première partie à 19 heures). Les festivités se termineront par un feu d'artifice à 23 heures.

Restauration et buvette sur place.

A Arçay

Samedi 22 juin, café associatif « le postillon »

A partir de 19 heures, le groupe CHAT'R'TONS, groupe de rock, sera présent pour animer cette soirée.

restauration (sandwich saucisses, merguez, frites, glaces) et buvette sur place.

MARMAGNE

à l'ouest



Marmagne à l'Ouest

14 au 16 JUIN
2024



LES DUCHESSES
MATT DEHARP
SIXTY FOUR

DR SUGAR
CROSS ROAD BLUES
LES AFFOUBERTIS
EARL AND
THE OVERTONES

avec la participation du groupe
ZÈS PREIRAS

6 CONCERTS GRATUITS
au coeur du village

RESTAURATION ET
buvette sur place

